



La CPAM adapte ses modalités d'organisation
au contexte sanitaire et vous accueille
exclusivement sur rendez-vous.

**A COMPTER DU 15 JUIN 2020,
DES RENDEZ-VOUS TÉLÉPHONIQUES
VOUS SERONT PROPOSÉS.**

**EN CAS DE SITUATION COMPLEXE,
VOUS POURREZ ÊTRE REÇU
PAR UN CONSEILLER DANS
L'UN DE NOS POINTS D'ACCUEIL OUVERTS.**

Connectez-vous à votre compte ameli
ou contactez le 3646 pour prendre
un rendez-vous.

Pour suivre votre dossier ou réaliser vos démarches
en ligne, pensez au compte ameli.